



Demission - negociation - faute lourde

Par **smallitto**, le **05/08/2011 à 12:02**

Bonjour,

Je viens d'annoncer ma démission à mon patron et j'ai demandé à réduire ma période de préavis de 3 mois à 2 mois.

celui ci refuse catégoriquement car je le pense vexé par mon refus de sa contre proposition et donc il ne veut rien savoir.

j'ai toujours tout donné à ma société, fait preuve de loyauté mais mon nouvel employeur menace de ne pouvoir attendre les 3 mois.

Je suis très embêté car la proposition de la nouvelle société est très intéressante et je ne peux me permettre de risquer de passer à côté.

je pense donc envoyer à mes clients un mail les informant de mon départ, mon employeur actuel ne pourra plus continuer à m'envoyer sur des installations et me laissera je l'espère partir plus tôt.

ma question est donc celle-ci :

Cette annonce à mes clients est elle considérée comme une faute grave et suis je attaquant ?

merci pour vos conseils ou vos idées

Par **conseiller du salarié**, le **05/08/2011 à 12:25**

Bonjour,

Je pense que cette façon de faire peut être considérée non seulement comme une faute grave, mais plus encore a un petit caractère de faute lourde (c'est-à-dire une faute grave avec intention de nuire à l'entreprise ou à l'employeur).

Dans le cas d'une faute lourde, votre responsabilité peut être engagée par votre employeur.

Je pense que vous devriez rechercher une façon *plus douce* de le convaincre...

Par **smallitto**, le **05/08/2011** à **13:04**

Merci pour vos conseils

j'avoue que j'étais très très mal à l'idée de faire une telle chose mais qu'un peu à court de solution j'avais imaginé cette possibilité

je vais me résoudre à respecter ce préavis et je vous remercie encore beaucoup pour vos messages

Par **conseiller du salarié**, le **05/08/2011** à **14:02**

Ne vous résignez pas !

1) Vérifiez votre contrat de travail, votre convention collective pour voir la durée de ce préavis. Le préavis de trois mois est couramment admis pour les cadres. Avez-vous effectivement ce statut de cadre ? Existe-t-il un autre usage dans votre entreprise ?

2) Sans aller jusqu'à la faute lourde, il existe sans doute d'autres moyens de " convaincre " votre employeur de vous remplacer plus rapidement...